

ARRÊTÉ n° 2022-153

PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

SCRUTIN DU 12 MAI 2022

Le Directeur de l'IETL

La Directrice de l'IFS

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
- Vu** l'arrêté électoral n° 2022-84 du 8 avril 2022 ;
- Vu** l'arrêté 2022-89 portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre du scrutin organisé le 12 mai 2022,

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes du 12 mai 2022, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Campus BDR

Salle du scrutin : CLI.147

Président.e de bureau de vote : Hervé ROZIER

Assesseur.e 1 : Carole GIRAUDET

Assesseur.e 2 : Florence CERUTTI

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeur/trices par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Lyon, le 9 mai 2022

Pour la Présidente,
Le Directeur de l'IETL
La Directrice de l'IFS

